



PROCES-VERBAL Conseil municipal 7 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 25
 Nombre de membres présents : 16
 Quorum : 14
 Nombre de votants : 24

Date de convocation : 02/05/2025
 Lieu de séance : Salle Henry Dunant

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Secrétaire de séance : M. Jérôme DESBROSSE

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme BLANDINEAU Annette
 Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
 Mme CHASTEL Ita
 M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
 Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Ordre du jour :

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
2. Convention de restitution d'ouvrage hydraulique de la Tude
3. Avenant dispositif Gestion des chats errants

Ressources Humaines

4. Création emploi saisonnier aux services techniques pour la période estivale

Finances

5. Compte de gestion 2025 de dissolution de l'Epicerie Bar
6. Remboursement de frais engagés par un agent communal
7. Décisions modificatives n°1 du budget principal
8. Indemnité forfaitaire de déplacement
9. Attribution d'une aide à la rénovation de façade

Aire couverte

10. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
11. Modification du Plan de financement

Assainissement

12. Dégrèvement pour fuite d'eau

Questions diverses

Début de la séance à 18 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Jérôme DESBROSSE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme Sandrine GODREAU, conseillère Municipale, qui a intégré les effectifs du service administratif de la Mairie.

Administration Générale**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce procès-verbal

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

2. Convention de restitution d'ouvrage hydraulique de la Tude

M. HERBRETEAU explique que dans le cadre des démarches engagées depuis 2020 pour la restauration de la continuité écologique sur la Tude, une convention de restitution d'ouvrage est proposée entre le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval (cédant) et la commune de Montmoreau (acquéreur).

Cette convention concerne l'ouvrage hydraulique de régulation (OP1), situé sur le site du Grand Pas, à 750 mètres en amont de l'ancien moulin de Montmoreau. Cet ouvrage, qui fait partie des deux ouvrages hydrauliques historiques encore présents, a fait l'objet de travaux de restauration entre 2020 et 2024.

La présente convention vient finaliser le transfert de responsabilité de l'ouvrage OP1 à la commune de Montmoreau. Celle-ci s'engage à assurer toute l'année la manœuvre et l'entretien de l'ouvrage ainsi que l'entretien du canal entre l'entrée de la rivière de contournement et l'ouvrage OP1.

La gestion devra respecter :

- Le niveau légal de la retenue ;
- Les droits des riverains ;
- Les cycles biologiques et le bon fonctionnement du milieu aquatique, en favorisant notamment l'autocurage lors des crues.

Il indique également que la convention précise l'ensemble des responsabilités transférées à la commune, les obligations réglementaires, ainsi que les modalités de gestion de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer cette convention.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

3. Avenant Dispositif Gestion Chats Errants

Mme PIVETEAU indique que dans le cadre de la convention de subvention conclue le 25 novembre 2024 entre la commune de Montmoreau et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, portant sur la gestion des chats errants, un avenant a été proposé.

À la demande de la commune, et afin de permettre une meilleure réalisation du projet, l'échéance d'engagement des dépenses, initialement fixée au 30 juin 2025, est repoussée au 15 septembre 2025. De même, la date limite de remise du rapport d'exécution technique et du rapport financier est décalée au 15 octobre 2025. Il est précisé que ces nouveaux délais devront impérativement être respectés pour garantir le versement de la subvention dans l'exercice budgétaire 2025, sans possibilité de report sur 2026.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents à signer cet avenant.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

RESSOURCES HUMAINES

4. Création d'un emploi saisonnier aux services techniques pour la période estivale

M. Bernard HERBRETEAU expose qu'une réunion a eu lieu avec quelques adjoints et tous les employés municipaux des services techniques pour faire un point. Il s'avère qu'un besoin saisonnier est nécessaire pour la réalisation des travaux relevant du service technique.

Mme Béatrice PIVETEAU précise que cet emploi saisonnier permettra de faire face à la période estivale et que l'agent recruté, sera placé sur un poste non permanent, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutif.

Il est envisagé un recrutement de juin à septembre 2025, soit 3 mois, qui pourront être renouvelés pour la même période si besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à cette proposition.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur le Maire en profite pour faire un rapide point sur l'état des lieux relatif au personnel en indiquant la position administrative de chacun (arrêts maladie, longue maladie, disponibilité d'office, remplacements des agents, démission, intégration de nouveaux agents, stagiairisation, non renouvellement de contrats)

En outre, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir la médaille du travail à M. Philippe BRANCHARD.

5. Compte de Gestion 2025 de dissolution de l'Epicerie Bar

Il est rappelé que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2024 de l'Epicerie Bar ont été votés lors de la séance précédente. Le Service Comptable de Barbezieux avait besoin de ces deux comptes pour intégrer le solde du Budget Epicerie Bar dans les comptes du Budget Principal.

Cette opération n'est pas une opération budgétaire. L'intégration du solde du Budget Epicerie bar a été réalisée et il est maintenant nécessaire de se prononcer sur le Compte de Gestion 2025 de dissolution du Budget Epicerie Bar.

Le Compte de Gestion de dissolution 2025 est présenté ainsi qu'il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent : 2024	Part affectée à l'investissement : Exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement					
Fonctionnement	10 006,70 €	0,00 €	0,00 €	- 10 006,70 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce Compte de Gestion 2025 de dissolution de ce Budget Epicerie Bar.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

6. Remboursement de frais engagés par un agent communal

Après avoir demandé à Mme Cathy DUGUÉ de sortir de la salle, Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que Mme Cathy DUGUÉ, utilise un logiciel dont elle paye personnellement l'abonnement mensuel, pour réaliser la communication (affiches, dossiers..) de la commune.

Il propose que la commune prenne en charge ce logiciel en remboursant Mme DUGUÉ d'un montant de 371,69 €, d'une part, au titre des paiements déjà effectués et de lui confier, d'autre part, le renouvellement de cet abonnement (qui ne peut se faire que par Carte Bancaire).

Il est proposé d'opter pour un abonnement annuel (110 €), qui sera remboursé à Mme DUGUÉ, sur présentation de la facture.

Il est également précisé qu'il ne s'agit pas d'un logiciel métier et que son utilisation ne peut se faire que par un abonnement en ligne, que cet abonnement est individuel et que seule Mme DUGUÉ pourra l'utiliser.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX demande s'il ne serait pas préférable que ce soit un élu qui fasse cette avance, avant remboursement. Mme Cathy DUGUÉ, ayant déjà un compte, il semble plus judicieux qu'elle continue à régler cet abonnement, qui lui sera remboursé au fil des factures produites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la solution proposée, à savoir le remboursement des sommes déjà réglées par Mme DUGUÉ (371,69 €) et le remboursement annuel (110 €) par la suite.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

7. Décisions modificatives n° 01 du Budget Principal

Il est exposé au conseil municipal que des modifications du budget sont nécessaires (recette supplémentaire et crédits qui n'avaient pas été inscrits en dépenses au moment du vote du Budget) :

- Au titre de la dissolution du Budget de l'épicerie, il convient de transférer le résultat de ce Budget vers le Budget Principal de la commune, par une opération d'ordre non budgétaire. Il convient donc de :

Section de Fonctionnement

- ✓ Augmenter les crédits du compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 10 006,70 €
- Des crédits, non connus au moment de l'élaboration du Budget, s'avérant nécessaires pour la réalisation d'opérations votées par le Conseil Municipal, il est proposé de :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'opération 348 – Complexe sportif : - Art 21314 : 4 032,00 €
correspondant à l'engazonnement au complexe sportif
- ✓ Augmenter les crédits de l'Opération 350 – Eclairage Publics – Art 2041582 : 2 808,70 €
dans le cadre de l'installation d'Eclairage Public aux abords du complexe Sportif
- ✓ Augmenter les crédits de l'Opération 407 – Zone Tennis et au Padel : 35 713,00 €
 - Dont : Art 2041582 : 20 086,00 €
 - Dont Art 2313 : 15 627,00 €

correspondant à l'éclairage des terrains de tennis, au branchement de l'eau avec la sur-tranchée nécessaire, aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication

- Afin de respecter l'équilibre budgétaire entre chaque section, il conviendra d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

- ✓ Augmenter les crédits du Virement vers l'Investissement : Chap 023 : 10 006,70 €

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits du Virement du Fonctionnement : Chap 021 : 10 006,70 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'Opération 402 - Aire de jeux – Art 2128 : 32 547,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les décisions modificatives proposées.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

8. Indemnité forfaitaire de déplacement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que tous les agents de la commune bénéficient de voiture de service pour se déplacer en fonction des missions qui leur sont confiées, depuis Avril 2024.

Cependant, durant les trois premiers mois de l'année 2024, un agent a dû utiliser sa voiture personnelle avant cette nouvelle organisation.

Les frais engagés par Mme Florence LAGOURDETTE représentent 76,16 € et il convient de les lui rembourser sous la forme d'une indemnité forfaitaire de déplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce remboursement.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

9. Attribution d'une aide à la rénovation de façade

M. HERBRETEAU informe que dans le cadre du dispositif communal d'aide à la rénovation des façades, Madame Magali SEGUIN a déposé une demande concernant des travaux réalisés au 9 chemin des Jardins à Montmoreau.

Les travaux, effectués par l'entreprise Façade Sud Charente, concernent notamment la rénovation de la façade donnant sur la voie publique, à proximité de l'église. Le montant des travaux pour la façade visible depuis la rue s'élève 3 290,37 € HT. Le montant de l'aide est de 30% du montant HT des travaux éligibles, plafonnés à 1500€.

Il précise que l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le règlement d'aide communal étant respecté, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 987 € à Madame SEGUIN.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette aide et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son mandatement.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

10. Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

M. DESBROSSE indique que le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) vise à inciter les acteurs économiques à réduire leur consommation d'énergie. Il précise que les fournisseurs d'énergie, sont tenus par l'État de promouvoir l'efficacité énergétique auprès des consommateurs, particuliers, d'entreprises ou collectivités, en finançant des actions permettant de générer des économies d'énergie.

Concernant l'opportunité pour la commune, M. DESBROSSE fait savoir que certains travaux de rénovation de l'aire couverte sont éligibles à l'obtention de CEE. Ces certificats peuvent donner lieu à des subventions financières. Il attire toutefois l'attention sur le fait que la procédure administrative nécessaire pour obtenir ces certificats est technique, fastidieuse, et qu'elle requiert un suivi rigoureux auprès des services compétents de l'État. C'est pourquoi il propose de confier la gestion du dossier à une société spécialisée, du type « courtier en CEE » qui procédera à la demande officielle et suivra le dossier jusqu'au versement des aides à l'issue du chantier.

Enfin, M. DESBROSSE indique que le bureau d'études ARGETEC, qui accompagne la commune sur la rénovation de l'aire couverte, recommande de consulter les sociétés Objectif 54 et Drapo.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à engager une consultation auprès de sociétés spécialisées en valorisation de CEE, en vue de la signature d'une convention permettant à la commune de bénéficier d'une subvention liée aux économies d'énergie générées par le projet de réhabilitation de l'aire couverte.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

11. Modification du plan de financement

M. Jérôme DESBROSSE expose au conseil municipal qu'une subvention avait été demandée en 2023 auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements structurants, mais qu'elle n'avait pas été accordée.

Les travaux n'étant pas commencés, il est proposé au conseil municipal de déposer une nouvelle demande en 2025 au titre des équipements structurants.

Il est également proposé au conseil municipal de solliciter le Fonds Verts pour les 5 usages réglementés de l'énergie suivants : le chauffage, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (pompes et ventilateurs).

Aussi un nouveau plan de financement pourrait être décliné ainsi qu'il suit :

	Montant total de l'opération HT	Montant HT de la dépense subventionnable	Pourcentage sur dép subventionnable	Pourcentage ramené sur l'ensemble du projet à	Montant de la subvention escomptée ou attribuée	
DETR	1 196 961,30 €	696 000,00 €	35%	20,35%	243 600,00 €	Attribuée
Département	1 196 961,30 €	500 000,00 €	35%	14,62%	175 000,00 €	Attribuée
ANS	1 196 961,30 €	1 094 099,30 €	20%	18,28%	218 819,86 €	Escomptée
Fonds Vert	1 196 961,30 €	320 271,54 €	80%	21,41%	256 217,23 €	Escomptée
<i>Total des subventions</i>				74,66%	893 637,09 €	
Fonds propres	1 196 961,30 €			25,34%	303 324,21 €	
TVA					239 392,26 €	
<i>Montant TTC</i>					1 436 353,56 €	

Il est précisé à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX que les travaux ne sont pas encore engagés et que le Permis de Construire n'est pas encore accordé, ce qui permet de solliciter des aides complémentaires à celles déjà obtenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce nouveau plan de financement et est favorable au dépôt des deux nouvelles demandes de subvention.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Assainissement

12. Dégrèvement pour fuite d'eau

M. Philippe MICHELET expose au conseil municipal qu'une fuite d'eau, après compteur, est à la charge de l'abonné mais que la Loi Warsmann permet une remise sur une facture d'eau, en cas de fuite, sur des tuyaux enterrés et non apparents, selon des critères précis.

Ce dégrèvement est calculé, en prenant la moyenne de la consommation des trois dernières années sur laquelle un calcul est opéré.

Il est également exposé que cela ne concerne que l'eau et pas l'assainissement.

Or, il est fréquent, en cas de demande de dégrèvement pour fuite d'eau, que la commune soit sollicitée pour appliquer ce même dégrèvement sur la part assainissement.

Les personnes concernées doivent donc demander le même écrêtement tant sur l'eau que sur l'assainissement.

La commune, ayant la compétence assainissement, est seule décisionnaire pour que les mêmes critères que la Loi Warsmann s'appliquent sur la redevance assainissement.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'appliquer ce même dégrèvement et de facturer à l'abonné la redevance d'assainissement sur le même nombre de m3 d'eau retenu par le gestionnaire du service eau potable.

M. Thierry BRUNO précise que pour bénéficier de la Loi Warsmann, la réparation doit être faite par un professionnel et que la facture du plombier doit être jointe à toute demande, qui doit être transmise au Président du Syndicat d'eau ainsi qu'au délégataire du service de l'eau.

M. Philippe MICHELET précise qu'il existe également des assurances qui couvrent ce risque.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à cette proposition.

<i>Décision du conseil municipal</i>		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Questions diverses

• Remerciements pour l'attribution de subventions :

M. le Maire fait part des remerciements reçus de la part des associations suivantes suite à l'attribution des subventions communales pour l'année 2025 : les bouchons du Bonheur, La Société de Chasse de St Amant, TED 16, La Société de Chasse St Cybard – St Eutrope, Canimédiation, Mémoire Fruitière, l'AAPPMA.

• Mise en fourrière d'un véhicule :

M. le Maire informe qu'un véhicule en panne, initialement stationné sur la place de la salle des fêtes, a été déplacé près du cimetière en prévision d'une manifestation. M. LABBÉ ajoute que quelques jours plus tard, deux véhicules ont été enlevés par les services de gendarmerie. L'un des propriétaires, dont le véhicule a été mis en fourrière, a exprimé son mécontentement auprès de la mairie. M. le Maire rappelle que la décision d'enlèvement a été prise uniquement par les gendarmes, sur la base d'infractions constatées, et non à l'initiative de la municipalité.

• Remerciements – Décès de M. Jean-Claude LOUIS :

La famille LOUIS adresse ses remerciements à la municipalité pour les marques de sympathie reçues lors du décès de M. Jean-Claude LOUIS.

• Commission Complexe sportif - point sur les travaux et projets en cours :

M. DESBROSSE informe le conseil municipal de l'avancée des différents projets :

- **Piscine municipale** : l'agrandissement de la terrasse a été complété. L'engazonnement a été réalisé par la Pépinière des Oliviers. Une demande a été faite à la CDC pour assurer l'arrosage du gazon.
- **Zone Tennis – Padel** : les essais à la plaque seront effectués prochainement. Le démarrage des travaux sur les nouveaux courts de tennis est prévu pour la fin mai, sur environ un mois. Le devenir des anciens terrains est évoqué. Il est décidé de ne pas les démonter immédiatement : ils pourraient être utilisés par les enfants ou pour d'autres activités sportives (ex. : foot). Le bâtiment du clubhouse est désormais hors d'air. Les menuiseries (de couleur vert et beige) seront harmonisées avec l'aire couverte. L'étanchéité doit être réalisée dans la semaine à venir.
- **Pré du Moulin** : les travaux débutés par l'entreprise Amexbois sont en cours. Des pieux en robinier de 3 mètres ont été enfoncés de 2,5 mètres, et ceux destinés aux passerelles mesurent entre 4 et 5 mètres. Grâce à des économies réalisées, la passerelle reliant l'arrière de l'ADA pourra être rénovée. Une petite passerelle supplémentaire sera construite dans la noue, ainsi que des poteaux en bois pour délimiter une aire de stationnement et empêcher l'accès des véhicules aux abords de la Tude. Amexbois reprendra le chantier le 23 juin.
- **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** : une réunion avec quelques élus, le Département et la CDC a validé une proposition de classement. Une délibération visant à classer des chemins en chemin de randonnée sera à prendre au prochain conseil municipal.
- L'architecte M. NIEZ a déposé le permis de construire de **rénovation et extension de l'aire couverte**, qui est en cours d'instruction.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est terminé et en cours d'analyse.

Des questions sont posées concernant le projet : le sol prévu sera performant, avec une semelle anti-choc.

L'option des panneaux photovoltaïques a été intégrée au marché, bien qu'elle soit mise en attente dans l'attente de marges budgétaires favorables. Si cette option est retenue, les panneaux seront installés

sur les toitures des garages, la structure de l'aire couverte ne s'y prêtant pas. Les récupérateurs d'eau sont également prévus en option. Le lancement des travaux est envisagé pour le mois de septembre.

• **Commission Villes et villages fleuris - point sur les travaux et actions en cours :**

- **Fleurissement de printemps** : les compléments de plantations ont été organisés par la commission. Les plantes commandées chez les Pépinières des Oliviers et Condemine seront mises en place dès réception. Mme WILLAUME précise que les jardinières accueilleront des géraniums à la demande des habitants, mais que les vivaces restent privilégiées. Sur l'avenue de l'Angoumois, aucune plantation n'est possible avant la fin des travaux.
- **Fête de la Nature** : organisée par le Département, elle aura lieu le samedi 24 mai. La commune y participera avec plusieurs animations (SABV, Apibeilles, Calitom – bus pédagogique – et un marché déjeunatoire exceptionnellement déplacé en dehors du premier samedi du mois).
- **Fête des voisins** : Mme HERAUD rappelle qu'elle se tiendra la veille, place de la Tude.
- **Passage du jury « Villes et Villages Fleuris »** : le dossier de présentation a été transmis à tous les élus. Il illustre le travail transversal des commissions municipales. M. DESBROSSE met en avant le travail transversal des commissions municipales, qui illustre parfaitement ce travail et M. le Maire souligne le travail remarquable de la commission.
- Mr le maire souligne le travail remarquable de la commission et de l'assistante de direction Madame Dugué qui a mis en œuvre par l'écrit l'ensemble de ce travail communal.
- Mr Desbrosse remercie les agents communaux pour leur investissement dans la démarche VVF car sans eux, rien ne serait possible.
- Le jury passera en septembre. En réponse à une question sur l'intérêt du label, il est rappelé qu'il offre une visibilité nationale et une ligne directrice en matière de bonnes pratiques. Les élus rappellent que toutes les actions présentées sont issues d'une politique de fond, indépendante du label, et concernent l'ensemble des villages de la commune. Les plans de plantation tiennent compte de chaque lieu (églises, cimetières, croix...).
- **Participation des habitants** : plusieurs administrés ont rejoint la commission pour faire part de leurs idées. Ils seront conviés en fonction des ordres du jour, certaines réunions restant réservées aux élus.
- **Nichoirs à mésanges** : réalisés par des habitants volontaires. M. PAUL-HAZARD suggère d'ajouter un anneau métallique à l'entrée des nichoirs pour les protéger.

• **Caravane de la ruralité :**

M. le Maire informe que la Caravane de la Ruralité fera étape à Montmoreau le mercredi suivant.

• **Réunion de restitution des ateliers PLUi :**

M. le Maire remercie M. AMBAUD, président de la CDC, pour la relance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Une analyse territoriale a été menée, secteur par secteur. Pour Montmoreau, on observe une baisse de population, liée notamment au vieillissement de la population, malgré l'arrivée de nouveaux ménages (souvent retraités de plus de 50 ans). Ce constat limite le renouvellement générationnel et l'attractivité pour les familles. Il est souligné que la commune dispose d'atouts structurants, comme des services éducatifs allant de la crèche au collège. L'ensemble des élus a reçu l'étude détaillée.

• **Tour Poitou-Charentes : traversée de Montmoreau**

M. le Maire annonce que Montmoreau sera traversée par le Tour Poitou-Charentes en août prochain. Contrairement aux années passées où la commune avait accueilli un départ d'étape nécessitant une logistique importante, il s'agira cette année d'un simple passage. Un arrêté de circulation devra être pris, et l'organisation du Tour sollicite des bénévoles.

Fin de la séance 20 h 15

Le Maire, Jean-Michel BOLVIN

La secrétaire de séance, Jérôme DESBROSSE



Procès-verbal approuvé par les membres du conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2025.